

Permanence secrétariat :

Mardi : 08h-12h

Vendredi : 14h-18h

03 85 91 56 71

 www.sermesse-71350.fr

 [mairiedesermesse](https://www.facebook.com/mairiedesermesse)



Bulletin municipal

Septembre 2021

Le Mot du Maire

Bienvenue aux nouveaux habitants et bonne rentrée à tous.

Avec plusieurs transactions immobilières récentes, de nouveaux habitants se sont installés à Sermesse, entraînant des rénovations de maisons, bientôt des constructions nouvelles.... Je souhaite la bienvenue à tous ces résidents, en étant à leur écoute en mairie mais aussi en espérant les associer à nos futures manifestations officielles et/ou conviviales, à partir de cet automne si la situation sanitaire le permet .

Dans ce nouveau bulletin municipal, nous avons voulu vous montrer, avec quelques illustrations, que le village bouge et bougera encore avec les investissements programmés. La nouvelle rubrique « Etat Civil » sera sans-doute appréciée Un ou deux « zooms » moins conventionnels et traités par certains de nos conseillers, ajoutent une note spontanée qui peut susciter de l'intérêt dans une commune rurale comme la nôtre.

Bonne rentrée scolaire à nos élèves et bonne réussite à tous dans vos activités respectives.

Le Maire

Alain LEGROS

Les investissements de la commune en 2021

Travaux de voirie

Les travaux de la rue du Doubs et de la rue du Champ Gaillard sont achevés. Ils ont consisté en un curage du fossé, un busage et la mise en place d'un trottoir.



Le talus de la descente de la rue du Doubs sera réaménagé l'année prochaine. A l'heure actuelle, les devis reçus par la commune ne satisfont pas le conseil car les essences de plantes proposées ne permettraient pas de retenir la terre le long des gabions.



Aménagement près de l'étang

Une table de pique-nique est maintenant installée aux abords de l'étang, permettant aux promeneurs de faire une petite pause. C'est une première étape vers un aménagement plus conséquent prévu en 2022.



Réfection de l'église

La cloche de l'église a été décrochée pour une rénovation en atelier. Elle sera remise en place à l'automne après mise en place d'un nouveau beffroi. Parallèlement les travaux de rénovation de la toiture du clocher et de la nef auront lieu après mise en place d'un échafaudage fin septembre. D'autres démarches sont en cours, vous y serez associés et nous en assurerons la publicité le moment venu. A suivre...

Circulation

- Les limites d'agglomération de la commune ont été modifiées Route Nationale avec des panneaux d'entrée et de sortie du village décalés côté Chalon-sur-Saône.
- Le radar pédagogique a été installé rue du Doubs, en espérant une réduction de la vitesse sur ce tronçon. En fonction des possibilités et des résultats, il pourrait à terme être déplacé.



Défibrillateur

Un défibrillateur a été posé sur le mur de la salle de fêtes à l'extérieur. Il est donc accessible en permanence. Si vous avez l'âme d'un sauveteur, n'hésitez pas à installer l'application « le bon samaritain » pour être alerté si quelqu'un a besoin d'un défibrillateur ou d'aide près de vous.

Après une première formation ayant eu lieu pour les conseillers municipaux, une seconde est prévue à l'attention de l'ensemble des administrés en septembre ou octobre. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie afin de l'organiser.



Réouverture de la salle des fêtes

La salle des fêtes est de nouveau accessible à la location. Le règlement et le contrat de location viennent d'être revus pour respecter les normes (disponibles en mairie)

Opération « Village propre »



Après une matinée de désherbage effectué par les conseillers le long de la Route Nationale, l'équipe réfléchit pour proposer cette intervention à tous les habitants sur un périmètre plus large. Cette action pourrait avoir lieu un samedi matin, clôturée par le verre de l'amitié afin de récompenser les travailleurs !



Déploiement de la fibre optique

L'armoire relais installée près de la mairie a été entièrement refaite après sa destruction en janvier. Des vérifications sur tout le réseau sont toujours en cours et la commercialisation reste annoncée pour cette fin d'année.

Rappel des conditions de commercialisation, déjà précisées dans un précédent bulletin :

L'ouverture effective de la commercialisation s'accompagnera d'informations relayées de différentes façons et notamment d'une réunion inaugurale ouverte aux élus et aux habitants. Ces derniers seront informés individuellement de la possibilité de souscrire un abonnement. Vous aurez à convenir d'un rendez-vous avec votre fournisseur actuel d'accès à internet pour déterminer les conditions au raccordement de votre logement. Un technicien se déplacera chez vous pour tirer le câble de fibre entre le boîtier situé dans la rue (boîtier blanc pour le réseau en aérien) et la prise terminale optique à la maison. Cette prise permettra de brancher votre box au réseau.

Le coût de l'opération de raccordement du logement à la fibre dépend de la politique commerciale des opérateurs, mais il nous a été précisé que sauf circonstances exceptionnelles, les opérateurs ne facturent pas les frais de raccordement.



Rappel : règles de bon voisinage

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral régit l'utilisation des appareils bruyants (tondeuses/taille-haies ...) :

- Semaine : 8h/12h – 14h/19h
- Samedi : 9h/12h – 15h/19h
- Dimanche et jours fériés : 10 h/12h

Merci de respecter ces règles pour le confort de chacun.



Le coin des jardiniers

Surprise pour des habitants de notre commune, des serpents s'invitent dans les jardins !

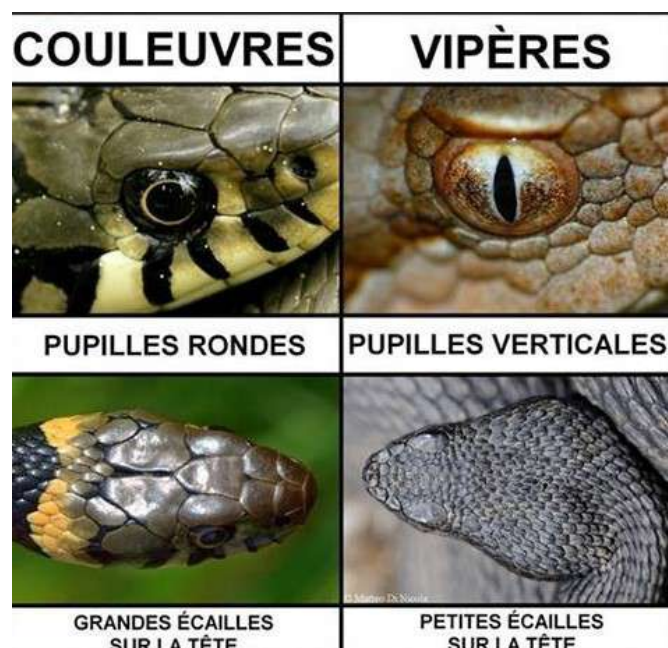
Mais pourquoi ?

Qu'ils sont appétissants pour nos serpents ces rats et ces souris qui peuplent la campagne ! Et puis les poulaillers, avec leurs œufs alléchants ! Mais la poule surveille car elle est friande de serpents. Et puis cette année, il fait frisquet par moments et les dalles en ciment et les allées de cailloux... cela réchauffe !

Vipère ou couleuvre ? Pas facile de les reconnaître.

La couleuvre est inoffensive et se sauve en vous entendant. La vipère est plus dangereuse, surtout si vous marchez dessus, mais en général elle craint l'homme.

Si les vipères ont des yeux dont la pupille est verticale et traverse l'œil, la couleuvre a des pupilles parfaitement rondes. Autre différence majeure : la couleuvre a de plus grandes écailles et une longue queue tandis que la vipère a de petites écailles et une queue plus courte.



Ces deux serpents sont des espèces protégées en France depuis une loi de 1976, comme tous les autres serpents de la métropole depuis un nouvel arrêté datant de février 2021.

En effet, la société herpétologique, qui traite des amphibiens et des reptiles, a mis en place un arrêté afin de protéger les serpents. Désormais, toutes les espèces de serpents sont protégées en France.

Mais alors, qui tuent les serpents ?

Les hérissons, les lièvres, les rapaces, les corneilles, les hiboux, les poules, les chats et les renards sont friands de serpents. La chaîne alimentaire joue son rôle naturel.



Un logement communal se libère...

Les locataires du logement situé à côté de la mairie au 16, Route Nationale , nous ont signifié leur congé avec libération des locaux au 3 novembre 2021. Les personnes intéressées pour sa reprise peuvent se faire connaître au secrétariat de mairie.



« L'agriculture, késako ? »



« L'agriculture est un processus par lequel les êtres humains aménagent leurs écosystèmes et contrôlent le cycle biologique d'espèces domestiquées, dans le but de produire des aliments et d'autres ressources utiles à leurs sociétés. » Wikipédia

Sermesse et les terres agricoles

Il y a plusieurs années, Sermesse comptait des dizaines d'exploitants agricoles. Aujourd'hui, trois seulement ont leur siège social sur la commune. La taille moyenne des exploitations est passée de 80-90 hectares à 150 hectares exploités individuellement ou sous forme de société.

Leur principale source de revenu provient de la vente de bétail, pour produire in fine de la viande, et de la vente de lait suite à la traite des vaches laitières.

Sur les 850 hectares de terres agricoles de la commune, une centaine d'hectares est destinée à la prairie pour l'élevage des bovins, le reste étant utilisé pour la culture de céréales et d'oléoprotéagineux (blé, orge, maïs, colza, soja, tournesol, lin).

Il faut savoir que les céréales ne sont pas toutes destinées à rejoindre les silos de la coopérative pour être vendues. Une majeure partie est utilisée pour nourrir les animaux. L'ensilage est une technique en vogue qui permet de conserver les fourrages par fermentation et ainsi accroître la richesse en protéines. Les éleveurs n'ont ainsi pas besoin d'acheter de la nourriture pour leurs bêtes. De plus, une nourriture de qualité est à l'origine d'un lait ou d'une viande de qualité.

Les agriculteurs ont un calendrier bien rodé : en mars, c'est la période des « semis de printemps » c'est-à-dire semer par exemple le maïs ou le tournesol. En mai, c'est le soja. Puis l'été arrive et il faut penser aux foins, aux moissons. Ensuite, c'est le déchaumage ou plutôt le nettoyage/labourage des champs avant les « semis d'automne ». La période hivernale reste plus calme.



Le méthaniseur, une source de revenus ?

Oui et non.

Les agriculteurs s'engagent à fournir une certaine quantité annuelle de fumier, de lisier au méthaniseur qui, en retour, leur donne une certaine quantité de résidu, liquide ou solide. Ce résidu de la production de biogaz, appelé digestat, permet aux agriculteurs d'éviter l'emploi d'engrais ou de chaux. Ils enrichissent leurs sols de matière organique en contribuant au recyclage de biodéchets. C'est de l'économie circulaire.



Et les insecticides ?

C'est un gros débat. L'hiver est normalement une saison froide tuant ainsi toute la vermine (pucerons...) mais avec des hivers doux, le besoin en insecticides peut se faire ressentir. Il faut savoir que tout emploi de produits phytosanitaires est un coût important et donc une perte de revenu pour les agriculteurs. Nous les voyons souvent traiter leurs champs le soir mais c'est surtout pour attendre la baisse des températures, la diminution du vent et également que les abeilles soient endormies et éviter de faire plus de dégâts.

L'agriculture biologique sans pesticide est donc beaucoup plus mécanique, ce qui est un bon point, mais les machines consomment du carburant, lui aussi polluant... La solution idéale n'est pas si évidente.

Un agriculteur est son propre patron et possède donc une certaine liberté mais d'un autre côté, il est soumis à la loi du marché, des prix volatiles, des règles de la Politique Agricole Commune (PAC).



ETAT CIVIL 2020



Naissances

Titouan, Yves, Didier TARDIEU	24/06/2020
Alban, René DUTHE	09/07/2020
Maylo, DEMONT MERCIER	11/09/2020
Marceau, Charles, Pierre BLANC	02/10/2020



Pacs

Anaïs Liliane, Marie, René BON et Jérôme, Noël PAGNOTTE	26/09/2020
Justine, Renée, Josette AUTHEVELLE et Johnny DUTHE	22/12/2020



ETAT CIVIL 2021



Naissances

Kara ROYER	29/04/2021
Lina, Emmy, Rose MOINE	21/06/2021



Mariages

Laëtitia, Marie, Odile DORALI et Daniel TABLEAU	20/03/2021
---	------------



Pacs

Sylvie BUGADA et Serge DEMOLLIERE	23/02/2021
Morgane LAURIA et Gaëtan LEUBA	30/07/2021



Parrainage Civil

Fantine COUTACHOT	31/07/2021
-------------------	------------



Décès

Alexandre NICOLET	05/03/2021
Armande BRULEY	13/04/2021
Christian, Gérard PUSSET	19/04/2021